

SOS L H 5/1

2521

(1945, 52)

A

Reconstruction des ateliers de réparation  
de voitures et wagons de Sotteville-Buddicum

	C.A. 26. 9.45	3	V 1°
Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	29. 9.45		
	C.A. 23. 4.52	13	VII 8°

V. D. 2511 : Reconstruction du dépôt et  
du triage de Sotteville

23 avril 1952

2521



P.13

VII - Projets et questions techniques

- 1°) Reconstruction de la gare et du dépôt d'Hirson (projet réduit)
- 2°) Reconstruction des installations de Blainville-Damelevières (projet réduit)
- 3°) Reconstruction de la gare et du dépôt de Busigny (projet réduit)
- 4°) Reconstruction de la gare de Compiègne
- 5°) Reconstruction de la gare de Calais-Ville
- 6°) Reconstruction de la gare d'Alençon (projet réduit)
- 7°) Reconstruction de la gare et du dépôt de Caen (projet réduit)
- 8°) Reconstruction des Ateliers de Setteville-Buddicom (projet réduit)

Sur le rapport de M.PORCHEZ, le Conseil approuve les projets.

Il est donné acte à M. PAILLEUX de ses observations touchant la nécessité, du point de vue sanitaire, de reconstruire au plus tôt les bureaux des arrondissements de Caen.

VII/8°

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Le, 4 AVR 1952:

## N O T E

pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration  
au sujet du projet de reconstruction avec améliorations  
des ateliers de SOTTEVILLE-BUDDICOM

Le Conseil d'Administration a bien voulu approuver,  
dans sa séance du 26 Septembre 1945, le projet de reconstruc-  
tion des ateliers de SOTTEVILLE-BUDDICOM qui avaient été très  
sérieusement endommagés au cours des bombardements de 1944  
(croquis n° 1).

Le rôle et le potentiel de ces ateliers, qui assuraient,  
avant la guerre, avec un effectif de 810 agents, les grandes  
réparations et l'entretien du matériel roulant (voitures et  
wagons) devant rester sensiblement les mêmes, le projet  
prévoyait cependant en dehors des remises en état, diverses  
modifications destinées à améliorer les conditions de travail :

- regroupement des sections "menuiserie et serrurerie",  
"garnissage et peinture", afin de concentrer les opérations  
et limiter les manutentions;
- report des fonderies de bronze et de fonte dans les bâtiments  
de l'ancien atelier de levage désaffecté;
- allongement du bâtiment du magasin général pour y reporter le  
modelage et le magasin aux modèles;
- élargissement de l'atelier des wagons pour y adjoindre la  
scierie dont le bâtiment ne sera pas reconstruit;
- amélioration et extension des vestiaires-lavabos-douches,  
mis à la disposition du personnel;
- agrandissement des locaux du service social et du logement  
du gardien.

Sous le couvert de l'autorisation d'exécuter d'urgence  
du 16 Août 1945, les Fonderies, atelier des voitures, magasins  
d'atelier et de modelage, magasin aux modèles, bâtiment  
d'entretien général et confection, bureau des ateliers de  
l'arrondissement MT atelier des forges et ressorts et 2 groupes  
de vestiaires-lavabos avec douches ont été reconstruits dans  
les conditions prévues.

A l'occasion de la révision du projet, il a été reconnu possible d'abandonner la construction de nouveaux bâtiments pour :

- Service social et gardien
- Vestiaires - lavabos-douches (le groupe ayant été installé au 1er étage du bâtiment du poste H.T.)
- Garnissage (cette section sera aménagée au 2e étage du magasin d'atelier)

et de réduire notablement la modification et l'extension du chauffage central.

Dans ces conditions, outre les aménagements intérieurs à effectuer dans les divers ateliers et qui représentent une dépense de 50 MF environ, les améliorations restant à réaliser (croquis II) se rapportent :

- à l'aménagement de la section "garnissage" actuellement disséminée en différents points de l'atelier, au 2e étage du magasin;
- à la construction d'un hangar pour mise à l'abri des bois ouvrés;
- à l'allongement des chemins de roulement des chariots de 19 m et 11 m comme conséquence de l'élargissement des ateliers des voitures et du levage des wagons;
- à l'installation d'un pont roulant de 5 t qui parachèvera l'aménagement de l'atelier des voitures ;
- à l'installation de vestiaires-lavabos-douches pour le personnel des ateliers de peinture, garnissage, modelage, wagons au rez-de-chaussée du magasin aux modèles et modelage.

Les dépenses correspondantes sont évaluées à 118 MF, aux prix de Janvier 1950 (soit ~~188~~ MF aux prix actuels).

Les travaux exécutés au 1er Janvier 1952 ayant entraîné une dépense de 292 MF, le montant total du projet est évalué à 410 MF.

Il est proposé à Messieurs les Membres du Conseil d'Administration de vouloir bien approuver le présent projet.

Le Directeur  
des Installations fixes



SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Sotteville-Buddicum

Paris, le 29 septembre 1945

reconstruction des ateliers

Veg<sup>3</sup> 39 - 34C 133 8  
19

D 3300/6 333

C O P I E

Comme suite à la décision  
du Conseil du 26 septembre 1945.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation,  
en 2 exemplaires, le projet relatif à la reconstruction  
des Ateliers de Sotteville-Buddicum.

Je vous serais obligé de bien vouloir, après  
décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assu-  
rance de mes sentiments de haute considération.

T. le Président du Conseil d'Administration,

Le Vice-Président,

Signé: de TARDE.

Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports, Direction  
Générale des Chemins de fer et des Transports - 244, Bld St-Germain.

26 septembre 1945

2521



Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration  
du 26 septembre 1945

QUESTION V - Projets

1°) Projets de reconstruction :

P.V. (p.3) )  
(Ateliers de Sotteville-Buddicum  
(Ateliers de Sotteville-Quatre-Mares.-

M. GOURSAT rappelle les destructions subies par les ateliers de Buddicum et de Quatre-Mares du fait des bombardements. Le rôle et le potentiel de ces ateliers demeureront sensiblement les mêmes. Mais à la faveur de la reconstruction il sera procédé à un regroupement de leurs installations.

A Buddicum, les sections menuiserie et serrurerie, d'une part, graissage et peinture, d'autre part, seront concentrées de manière à limiter les manoeuvres de véhicules et les manutentions. Les installations destinées au personnel seront développées : 3 groupes de vestiaires-lavabos seront édifiés.

A Sotteville-Quatre-Mares, l'atelier central comportant les halls de travail, l'atelier des roues, l'atelier des forges et l'atelier des traitements thermiques seront reconstruits à leur emplacement d'origine sans modification. Mais l'école d'apprentissage sera agrandie de manière à permettre de regrouper dans le bâtiment même tout son personnel. Un terrain de sports et de jeux sera aménagé, ce qui nécessitera certaines acquisitions immobilières.

La dépense atteindrait 81 M. 6 à Buddicum et 104 M. à Quatre-Mares.

.....

M. PAILLIEUX reconnaît l'importance des regroupements ainsi envisagés. Néanmoins, le personnel des ateliers a l'impression que les projets ne manifestent pas un effort suffisant de rénovation des moyens de production et des méthodes de travail : de ce point de vue, la S.N.C.F. a un gros retard par rapport à l'industrie privée. D'autre part, les installations d'hygiène sont nettement insuffisantes.

En 1943, un contre-maître principal avait présenté un projet de reconstruction des ateliers de Quatre-Mares, qui prévoyait une organisation plus rationnelle du travail et notamment un agencement de boxes permettant aux chefs d'équipe d'être en contact plus étroit avec les agents d'exécution. Ce projet, évidemment schématique, était peut être un peu ambitieux. Il répondait, cependant, à une nécessité évidente de modernisation et avait paru retenir l'attention des Services. Il serait intéressant de savoir quelle suite lui a été donnée.

M. GOURSAT répond que les projets aujourd'hui soumis concernent seulement la reconstruction des bâtiments ; leur présentation ne préjuge pas l'effort de modernisation intérieure qui pourra s'imposer par la suite. Cette dernière question se pose sur un plan tout autre, la solution à y apporter dépendant de l'outillage dont seront dotés les ateliers. Il suffira pour le moment de rappeler que d'importantes commandes de machines outils modernes ont d'ores et déjà été passées tant en France qu'en Amérique.

Quant aux installations d'hygiène, celles qui seront prévues seront largement supérieures à celles qui existaient antérieurement. Peut-être seraient-elles susceptibles encore de quelques améliorations : la question sera examinée avec le Service.

M. PAILLIEUX répond que le personnel a été mis au courant des projets par le Comité mixte local et il est vraisemblable que des précisions - dont le Conseil n'a pas aujourd'hui connaissance lui ont été fournies sur les conditions de fonctionnement des établissements. Mais, en ce qui concerne plus spécialement Quatre-Mares, il est certain que les observations qu'il formule tiennent compte, en même temps que de ces précisions, des dispositions envisagées pour la reconstruction.

M. GOURSAT répond que, toutes les fois que l'importance de l'activité d'un établissement doit demeurer du même ordre de grandeur qu'antérieurement, la S.N.C.F. s'attache à éviter des transformations trop vastes, que l'autorité supérieure pourrait ensuite juger excessives. Les améliorations qui peuvent s'imposer sont recherchées surtout dans un aménagement intérieur plus judicieux.

En ce qui concerne les ateliers, dont on ne saurait contester que l'outillage apparaît actuellement comme assez désuet, l'effort devra évidemment porter surtout sur la modernisation de cet outillage, toutes dispositions d'agencement intérieur devant, d'autre part, être prises en vue d'en porter le rendement au maximum.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT souligne l'importance du point de vue financier en la matière. Le budget de la S.N.C.F. doit être maintenu en équilibre et les conséquences qui découlent d'une telle obligation échappent parfois aussi bien aux promoteurs des projets qu'à ceux qui les critiquent.

A cette occasion, M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT insiste pour que, dans chaque dossier, soient chiffrées tout à la fois l'importance de la dépense et les économies d'exploitation qui peuvent être escomptées : ainsi seulement l'Administration sera en mesure de se prononcer en connaissance de cause.

M. LE PRESIDENT, tout en reconnaissant que deux problèmes se posent, l'un concernant les bâtiments et l'autre l'outillage, ne pense pas que le premier puisse être résolu sans que soient en même temps arrêtées, au moins dans leur principe, les décisions que comporte le second. En conséquence, si cela n'a déjà été fait, le dossier du Comité mixte local auquel se réfère M. PAILLIEUX sera communiqué au Service Central des Installations Fixes et ce dernier examinera les conclusions que pourraient appeler les observations formulées par le personnel.

Ce même Service, d'autre part, vérifiera s'il n'y a pas lieu d'étendre quelque peu les installations d'hygiène. Mais, en tout état de cause, cette extension, au cas où elle s'avérerait nécessaire, ne saurait remettre en cause les projets eux-mêmes.

Sous le bénéfice de ces observations, les projets sont approuvés.



Note pour Messieurs les Membres du Conseil d'Administration au sujet du projet de reconstruction des Ateliers de SOTTVILLE-BUDDICUM

Paris, le 15 SEPT 1945

Les Ateliers de réparation de Voitures et Wagons de SOTTVILLE-BUDDICUM ayant été très sérieusement endommagés par les bombardements, comme le montre le croquis I ci joint, la S.N.C.F. se propose à l'occasion de leur reconstruction d'y apporter diverses améliorations.

A cet effet, elle envisage de regrouper les sections Menuiserie et Serrurerie d'une part, et Garnissage et Peinture d'autre part, afin de concentrer les opérations de même nature, et de limiter ainsi les manœuvres de véhicules et les manutentions.

Deux Fonderies spécialisées, l'une dans la fabrication des pièces en bronze, l'autre dans la fabrication des pièces en fonte, seront installées dans les bâtiments de l'ancien atelier de levage désaffecté et le Magasin à modèles et modelage dans le bâtiment du Magasin Général.

La Scierie, qui était aménagée dans un vieux bâtiment qui a également souffert des bombardements, sera reportée dans un nouveau bâtiment accolé à l'atelier de réparation des wagons et munie de l'outillage le plus moderne.

Le bâtiment Forge et Ressorts sera réédifié sensiblement à l'emplacement de l'ancienne menuiserie.

Le Magasin d'Atelier sera aménagé à son emplacement actuel et dans l'annexe du magasin g'n'ral qui lui est contiguë après remise en état des bâtiments.

Un bâtiment pour atelier d'entretien g'n'ral et confection des modèles sera construit en bout du magasin à modèles et modelage.

Par ailleurs, 3 groupes de vestiaires-lavabos, avec douches, sont prévus en différents points des Ateliers en vue d'une utilisation pratique par le personnel.

L'ensemble de ces dispositions qui est traduit sur le croquis II ci-joint sera complété par la reconstruction avec agrandissement des locaux du Service Social et du logement du gardien.

Les dépenses à engager pour l'exécution de l'ensemble des travaux ci-dessus, y compris celles de déblaiement et d'installations provisoires faites depuis la libération ou restant à faire, sont évaluées à 81,6 M.

La répartition des dépenses entre les divers comptes devant être définie ultérieurement, nous avons cru devoir, afin de ne pas retarder l'approbation du projet par l'Administration Supérieure,

présenter celui-ci sans autre indication que celle des dépenses totales étant entendu que nous fournirons, dès qu'ils seront établis, tous renseignements complémentaires demandés par la dépêche ministérielle du 5 juin 1945.

Il est demandé à MM. les membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver le présent projet, sous réserve de la répartition des dépenses qui sera faite suivant le principe général qui sera adopté.

/p/ Le Directeur  
du Service Central  
des Installations Fixes  
et de la Construction

